République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le vingt huit octobre, à dix-huit heures et trois minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans le foyer de Logrian au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 22 octobre 2026
Date d'affichage : le 22 octobre 2026
Nombre de délégués : 56
En exercice : 56
Présents : 40
Votants : 40 + 4 = 44
Votants par procuration : 4
Absents excusés : 6
Absents : 6

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, METGE Alain, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM. VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, CASTANON Philipe, CAZALIS Sébastien, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, Mmes GOMEZ Magdaléna, LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, ALLEN Cédric, BERTO Stéphan, Mme ENJOLRAS Nelly, MM. GOURDIN Roland, MARTINEZ Aurélien, MAZAURIC Pierre, Mme LEFORT Véronique, MM. GAILLARD Olivier, MARION Cédric, MONEL José.

Procurations :
M. DOMINICUS Romain à M. CASTELLVI Jean-Marie
Mme AGNIEL Virginie à M. GAILLARD Olivier
M. FIORENZANO Johan à M. MOH Cyril
M LAURENT Stéphanie à M. JEAN Lionel

Absents excusés : MM. PINCHARD Philippe, BARON Jérôme, SALA Michel, Mmes COSTA PORTA – JACQUET Arlette, MEUNIER Hélène, REMILLY Christine.

Absents : MM. FURESTIER David, SIPEIRE Jacky, TORTOSA Bruno, WITSCHGER Olivier, SOULIER Cyril, Mme OCHRYMCZUK Anny.

Secrétaire de séance : M. MARTINEZ Aurélien

Début de séance : 18h03

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_152_28

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Délibération n°152/2026 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'éclairage du stade à Saint Hippolyte du Fort

Fabien CRUVEILLER indique que le stade intercommunal André Molines à Saint Hippolyte du Fort, situé Chemin de l'Argentesse, accueille les activités sportives du SA Cigalois sur une aire de jeu en pelouse naturelle. Cet équipement est utilisé pour des séances d'entrainements ainsi que pour les rencontres officielles de football.
Il précise que le développement des différentes associations sportives, du football féminin, l'augmentation du nombre de licenciés, engendre la surexploitation du Stade Robert GAILLARD à Sauve et des besoins croissants de créneaux d'utilisation des stades intercommunaux.
Il est donc envisagé la mise en place d'un éclairage homologué E6 pour le stade pelousé. Cet éclairage en Led de 150 lux maximum permet l'organisation de compétitions départementales. Une télégestion permettra de moduler les zones et les puissances d'éclairage.
Il ajoute que pour mener à bien cette opération, il est proposé de solliciter des financements auprès du Conseil Départemental du Gard pour un montant 33 631€ maximum sur la base du plan de financement prévisionnel ci-dessous :

BUDGET PREVISIONNEL ECLAIRAGE DU STADE ANDRE MOLINES A SAINT HIPPOLYTE DU FORT			
DEPENSES		**RECETTES**	
OBJET	**MONTANT HT**	**OBJET**	**MONTANT**
Abattage des 35 pins parasol, comprenant le tronçonnage, l'évacuation et toutes suggestions d'accès.	24 850,00 €	CD 30	33 631,00 €
Terrassement en tranchée pour réseaux secs	9 672,00 €	Aide FFF	15 000,00 €
Evacuation par camion des déblais de toutes natures chargés aux engins mécaniques ou manuellement.:	2 678,40 €	FCTVA	26 480,86 €
Remblaiement des fouilles en sable (pour canalisation)	312,00 €	Autofinancement	86 317,42 €
Remblaiement des fouilles en GNT 0/31,5 (pour canalisation)	4 512,00 €		
Béton dosé à 250 kg/m³ de ciment pour la création d'ouvrages divers ou d'un béton de propreté.	2 220,00 €		
Démolition, et reconstitution des gradins autour d'un mât d'éclairage.	2 400,00 €		
Gaine TPC rouge Ø-63 + câblette cuivre 25mm²	2 790,00 €		
Etude de sol G3-PRO pour le dimensionnement des massifs bétons pour les mâts d'éclairage de 18 mètres de hauteur.	1 800,00 €		
Câble type U 1000 RO2 V 4 x 25 mm²	5 890,00 €		
Massifs bétons y/c tiges d'ancrages pour un mats de 18 ml	11 200,00 €		
Fourniture et mise en place d'un ensemble composé de 2 projecteurs LED pour éclairage d'un terrain de football - HF mat 18m	51 200,00 €		
Contrôle du réseau d'éclairage par un organisme agréé et demande éventuelle du consuel, y compris schéma unifilaire de l'installation et de l'armoire.	2 000,00 €		
Armoire de commande d'éclairage extérieure pour le terrain de football	2 000,00 €		
SOUS TOTAL TRAVAUX	**123 524,40 €**		
Etude de sol G4 (Elle sert à vérifier que les travaux réalisés par l'entreprise de construction respectent les recommandations de l'étude géotechnique d'exécution)	3 000,00 €		
Honoraires imprévus	8 000,00 €		
TOTAL HT	**134 524,40 €**		
TVA 20%	**26 904,88 €**		
TOTAL TTC	**161 429,28 €**	**TOTAL**	**161 429,28€**

Guillaume GRAS souhaite connaître le nombre d'arbres qui seront abattus ainsi que les raisons justifiant cette décision ?

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_152_28

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Fabien CRUVEILLER indique que 35 arbres seront abattus afin de résoudre des problèmes de luminosité. Il précise également que les racines des arbres occasionnent des dégradations au niveau des sols, des murs et des structures environnantes.

Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts et les intérêts communautaires de la Communauté de communes du Piémont Cévenol,
Considérant l'augmentation du nombre de licenciés au sein des association sportives de football,
Considérant la nécessité de pouvoir pratiquer une activité sportive dans de bonnes conditions et notamment accueil des rencontres officielles.
Considérant le budget prévisionnel ;
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le plan de financement pour l'éclairage du stade André Molines de Saint Hippolyte du Fort ci-dessous :

BUDGET PREVISIONNEL ECLAIRAGE DU STADE ANDRE MOLINES A SAINT HIPPOLYTE DU FORT			
DEPENSES		**RECETTES**	
OBJET	**MONTANT HT**	**OBJET**	**MONTANT**
Abattage des 35 pins parasol, comprenant le tronçonnage, l'évacuation et toutes suggestions d'accès.	24 850,00 €	CD 30	33 631,00 €
Terrassement en tranchée pour réseaux secs	9 672,00 €	Aide FFF	15 000,00 €
Evacuation par camion des déblais de toutes natures chargés aux engins mécaniques ou manuellement.:	2 678,40 €	FCTVA	26 480,86 €
Remblaiement des fouilles en sable (pour canalisation)	312,00 €	Autofinancement	86 317,42 €
Remblaiement des fouilles en GNT 0/31,5 (pour canalisation)	4 512,00 €		
Béton dosé à 250 kg/m³ de ciment pour la création d'ouvrages divers ou d'un béton de propreté.	2 220,00 €		
Démolition, et reconstitution des gradins autour d'un mât d'éclairage.	2 400,00 €		
Gaine TPC rouge Ø-63 + câblette cuivre 25mm²	2 790,00 €		
Etude de sol G3-PRO pour le dimensionnement des massifs bétons pour les mâts d'éclairage de 18 mètres de hauteur.	1 800,00 €		
Câble type U 1000 RO2 V 4 x 25 mm²	5 890,00 €		
Massifs bétons y/c tiges d'ancrages pour un mats de 18 ml	11 200,00 €		
Fourniture et mise en place d'un ensemble composé de 2 projecteurs LED pour éclairage d'un terrain de football - HF mat 18m	51 200,00 €		
Contrôle du réseau d'éclairage par un organisme agréé et demande éventuelle du consuel, y compris schéma unifilaire de l'installation et de l'armoire.	2 000,00 €		
Armoire de commande d'éclairage extérieure pour le terrain de football	2 000,00 €		
SOUS TOTAL TRAVAUX	**123 524,40 €**		
Etude de sol G4 (Elle sert à vérifier que les travaux réalisés par l'entreprise de construction respectent les recommandations de l'étude géotechnique d'exécution)	3 000,00 €		
Honoraires imprévus	8 000,00 €		
TOTAL HT	**134 524,40 €**		
TVA 20%	**26 904,88 €**		
TOTAL TTC	**161 429,28 €**	**TOTAL**	**161 429,28€**

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_152_28

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

- de solliciter auprès du conseil départemental du Gard une aide financière à hauteur de 33 631,00 € € pour l'éclairage du stade André Molines à Saint Hippolyte du Fort
- de s'engager à réunir sa part contributive
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces afférentes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :
- de la transmission en sous-préfecture le : 02.11.2026
- de la publication : 02.11.2026

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_152_28